



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 mars 2011

L'Usgeres poursuit ses engagements avec les Pouvoirs publics en matière d'égalité et de prévention des discriminations

L'Usgeres (Union de Syndicats et Groupement d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale) a signé, le 17 mars dernier, avec la DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration) et l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) deux protocoles de coopération afin de promouvoir la diversité dans l'économie sociale.

Il s'agit de poursuivre et développer le travail engagé depuis 2008 avec les Pouvoirs publics pour sensibiliser, mobiliser et accompagner les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale dans la prévention des risques et le développement d'un emploi de qualité dans le secteur.

La collaboration initiée en 2008 a notamment permis :

- La réalisation d'un **état des lieux sur les pratiques** des entreprises de l'économie sociale en matière de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations ;
- La création d'un **outil de sensibilisation « L'économie sociale au devant de la diversité »** destiné aux employeurs et aux syndicats d'employeurs ;
- L'organisation d'une **« conférence diversité » en mars 2009** sur le thème « les employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions » qui a réunit plus de 150 personnes ;
- La constitution du **premier réseau « Egalité et prévention des discriminations »** dans l'économie sociale en février 2010 composé d'une trentaine de référents nationaux et territoriaux ;
- La signature de **la charte de la diversité par l'ensemble des adhérents de l'Usgeres** en mai 2010 ;
- La signature d'un **protocole de coopération entre l'Usgeres et la fondation FACE¹** pour développer l'égalité réelle dans les entreprises de l'économie sociale par le biais des clubs FACE régionaux.

Les nouveaux protocoles signés avec l'ACSE et la DAIC prévoient quatre axes de collaboration pour la période 2011-2013 :

- La négociation d'un **accord sur l'égalité et la prévention des discriminations** ;
- La création et le déploiement d'**outils garantissant l'égalité en matière de recrutement et d'évolution professionnelle** ;
- La mise en place de **pôles territoriaux** afin de mener des actions de sensibilisation, de formation et de mise en réseau des employeurs de l'économie sociale sur la thématique de la lutte contre les discriminations ;
- **L'animation du réseau de référents Egalité** au sein des syndicats membres de l'Usgeres et dans les territoires ;

¹ Fondation Agir Contre l'Exclusion



Par ailleurs, l'Usgeres, dans le cadre du protocole signé avec la DAIC, s'engage à sensibiliser les employeurs à l'approbation du label diversité et la mise en place d'actions facilitant leur préparation aux exigences du label.

« Certains publics rencontrent encore trop souvent, lors du recrutement et au cours de leur évolution professionnelle, des difficultés d'accès à l'information, la formation, la qualification ou aux responsabilités managériales. C'est pourquoi notre mobilisation est toujours aussi importante pour faire de la promotion de l'égalité professionnelle un enjeu essentiel de la gestion des ressources humaines dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire » souligne Alain Cordesse, président de l'Usgeres.

USGERES - Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 770 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale.

LA DAIC - La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté est chargée de l'ensemble des questions concernant l'accueil et l'intégration des populations immigrées en France. Elle assure l'élaboration, l'impulsion, la mise en œuvre ainsi que le suivi de mesures liées à l'intégration de ces personnes. Ainsi, elle veille à la prévention des discriminations liées à l'origine et à l'égalité des chances. La DAIC participe également à l'élaboration des règles en matière d'acquisition et de retrait de la nationalité française.

L'ACSÉ - L'Acsé est l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Pour le compte du ministère de la Ville, l'Acsé finance, facilite et évalue les actions :

- pour la cohésion sociale et l'égalité des chances menées dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers populaires ;
- pour la prévention de la délinquance et des discriminations sur l'ensemble du territoire.

Avec ses experts capables de développer, d'analyser et de faire connaître les programmes d'intervention, l'action de l'Acsé, à travers celle de ses partenaires, améliore chaque jour la vie quotidienne de femmes et d'hommes confrontés à des difficultés sociales.

Parce que l'Acsé est aujourd'hui chargée du financement des actions et de « l'ingénierie sociale » dans les quartiers, elle est, plus que jamais, le volet humain de la politique de la ville, l'artisan du « mieux vivre ensemble ».

- 30 000 actions en faveur des habitants de quartiers
- 500 millions d'euros de financement en 2010
- 500 Cucs (contrats urbains de cohésion sociale)
- 12 000 opérateurs locaux

Contacts presse :

USGERES :
Sébastien DARRIGRAND
Tel : 01 43 41 71 72
sdarrigrand@usgeres.fr

DAIC :
Patrick AUBERT
Tel : 01 72 71 68 45
patrick.aubert@immigration-integration.gouv.fr

ACSE :
Elise HERMANT
Tel : 01 58 47 84 09
06 46 40 65 13